

PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
tenue le mardi 15 septembre 2020, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue  
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

**Sont présents :**

**MME** Isabelle Giasson directrice générale et secrétaire-trésorière

**ET**

**MM.** Étienne Baillargeon représentant de Baie-Trinité  
Jean-Yves Bouffard représentant de Godbout  
Serge Deschênes représentant de Pointe-aux-Outardes  
Yoland Émond président et représentant de Chute-aux-Outardes  
Jacques Ferland représentant suppléant de Pointe-Lebel  
Steeve Grenier représentant de Franquelin  
Joseph Imbeault représentant de Ragueneau  
Yves Montigny représentant de Baie-Comeau

**Est absent :**

Normand Morin représentant de Pointe-Lebel

---

**ORDRE DU JOUR**

**1.0 Préliminaires**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 août 2020

**2.0 Décisions**

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-08 de la Régie ainsi que n° 2020-08 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'août 2020
- 2.3 États des revenus et des dépenses au 31 août 2020
- 2.4 Adoption de l'entente de tarification avec la MRC La Haute-Côte-Nord
- 2.5 Adoption du règlement de tarification 2021
- 2.6 Adoption du budget 2021
- 2.7 Adjudication appel d'offres public n° 2020-01 – Vente de la presse linéaire Machinex
- 2.8 Autorisation de pourvoir au poste de préposé à la balance au Let de Ragueneau

LET

- 2.9 Adjudication appel d'offres public n° 2020-04 – Rénovation de la balance au Let de Ragueneau
- 2.10 Décompte progressif n° 8 – Aménagement du recouvrement temporaire de la sous-cellule 3B et construction de la cellule 4

**3.0 Informations**

**4.0 Correspondance**

- 4.1 Visite de prévention – Gestion des risques – REG1208

**5.0 Affaires nouvelles**

5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 20 octobre 2020

5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 20 octobre 2020

**6.0 Période de questions**

**7.0 Fermeture de l'assemblée**

## PROCÈS-VERBAL

### 1.0 PRÉLIMINAIRES

#### 1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-76

#### 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-77

#### 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 août 2020

**Attendu que** les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 août 2020;

**Attendu que** les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 18 août 2020, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

**Approuvé séance tenante.**

### 2.0 DÉCISIONS

#### ADMINISTRATION

Rés. 2020-78

#### 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2020-08 de la Régie ainsi que n° 2020-08 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2020-08 de la Régie d'une somme de **329 589,20 \$** et n° 2020-08 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **2 414,85 \$ pour un total de 332 004,05 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-79

#### 2.2 Adoption du compte à payer de la carte MasterCard de la Régie d'août 2020

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte MasterCard d'une somme totale de **625,96 \$** pour août, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-80

**2.3 État des revenus et des dépenses au 31 août 2020**

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2020 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-81

**2.4 Adoption de l'entente de tarification avec la MRC La Haute-Côte-Nord**

**Attendu que** l'article 621 du Code municipal permet à une régie et à une municipalité de conclure une entente en vertu de laquelle, notamment, l'une fournit des services à l'autre;

**Attendu que** la dernière entente entre la MRC La Haute-Côte-Nord et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) prenait fin le 31 décembre 2018;

**Attendu qu'**une rencontre entre la MRC de La Haute-Côte-Nord et la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan s'est tenue le 20 août 2020 en vue de conclure une nouvelle entente de tarification pour l'élimination des matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique de Ragueneau;

**Attendu qu'**à la suite de cette rencontre, la RGMRM et la MRC de La Haute-Côte-Nord se sont entendues sur la nature et les coûts associés au service d'élimination des matières résiduelles;

**Attendu que** l'entente comporte, entre autres, les points suivants :

- une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 avec une option de renouvellement pour une période de deux (2) ans, soit les années 2026 et 2027;
- un tarif de 91,40 \$/tonne jusqu'au 31 décembre 2025, ce tarif excluant les redevances à l'élimination;
- une quantité estimée pour la première année de 3 800 tonnes;
- l'acheminement des matières par camion semi-remorques de 53 pieds.

**Attendu que** les élus ont pris connaissances de ladite entente et en sont satisfaits.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu d'autoriser le président, Yoland Émond et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson à procéder à la signature de l'entente de tarification entre la MRC La Haute-Côte-Nord et la RGMRM, selon les clauses énumérées précédemment.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-82

**2.5 Adoption du règlement de tarification 2021**

**Considérant que** la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permet à une régie de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice reçu d'une activité;

**Considérant que** le règlement de tarification établit les tarifs pour la disposition de matières résiduelles dont la RGMRM a la responsabilité;

**Considérant qu'un** avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'administration du 18 août 2020;

**Attendu que** le projet de règlement présenté aux élus vient préciser certaines définitions et interprétations;

**Attendu que** l'annexe A-2021 – Grille tarifaire 2021 fait partie intégrante du présent règlement;

**Attendu que** les tarifs, excluant les redevances gouvernementales à l'enfouissement, demeurent les mêmes que l'année 2020;

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, il est unanimement résolu d'adopter le règlement n° 20-01 concernant la tarification des services dispensés par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour 2021.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-83

**2.6 Adoption du budget 2021**

**Attendu que** selon l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan doit dresser le budget annuel pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1<sup>er</sup> octobre, à chaque municipalité membre;

**Attendu qu'une** séance de travail s'est préalablement tenue avec les administrateurs le 10 septembre 2020;

**Attendu que** la directrice générale et secrétaire-trésorière présente aux membres du conseil d'administration le budget 2021;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Joseph Imbeault, il est unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2021 qui présentent des revenus totalisant 6 697 772 \$ et des dépenses de 6 697 772 \$.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-84

**2.7 Adjudication appel d'offres public n° 2020-01 – Vente de la presse linéaire Machinex**

**Attendu qu'un** premier appel d'offres a été publié sur le SEAO le 23 juillet 2020 et qu'aucune offre n'a été reçue;

**Attendu que** l'appel d'offres a été publié à nouveau sur le SEAO le 21 août 2020;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 septembre 2020 à 11 h;

**Attendu qu'une** (1) entreprise a déposé une offre;

**Attendu que** l'offre reçue a été analysée.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adjudiquer la vente de la presse linéaire Machinex à l'entreprise Société Via, située au 1200, rue des Riveurs, Lévis (Québec) G6Y 9G2, pour la somme de 270 191,25 \$ incluant les taxes.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-85

**2.8 Autorisation de pourvoir au poste de préposé à la balance au Let de Ragueneau**

**Attendu que** la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan procèdera à la rénovation et à la mise à niveau de la balance du lieu d'enfouissement technique (LET);

**Attendu que** le nouveau système de pesée exige des opérations manuelles;

**Attendu qu'**un poste de préposé à la balance est requis;

**Attendu que** le poste à pourvoir est prévu aux prévisions budgétaires 2021;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Godbout, Jean-Yves Bouffard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à pourvoir au poste de préposé à la balance au Let de Ragueneau, à raison de 40 heures/semaine.

**Approuvé séance tenante.**

LET

Rés. 2020-86

**2.9 Adjudication appel d'offres public n° 2020-04 – Rénovation de la balance au Let de Ragueneau**

**Attendu qu'**un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 24 août 2020;

**Attendu que** l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 septembre 2020, à 11 h;

**Attendu que** deux (2) entreprises ont déposé une offre;

**Attendu que** les offres reçues ont été analysées;

**Attendu qu'**une des deux soumissions a été jugée non conforme;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adjudiquer le contrat de la rénovation de la balance au Let de Ragueneau au soumissionnaire conforme, soit Parko inc., située au 586, rue Roussin, Québec (QC) G3G 2C9 pour la somme de 446 501,96 \$ incluant les taxes.

**Approuvé séance tenante.**

Rés. 2020-87

**2.10 Décompte progressif n° 8 – Aménagement du recouvrement temporaire de la sous-cellule 3B et construction de la cellule 4**

**Attendu que** WSP a procédé à l'analyse du décompte progressif n° 8;

**Attendu que** WSP recommande de procéder au paiement selon le certificat de paiement n° 8 émis le 14 septembre 2020.

Sur la motion du représentant de la Ville de Baie-Comeau, Yves Montigny, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Isabelle Giasson, à effectuer le paiement du décompte progressif portant le n° 8, au montant de 67 255,15 \$, à l'entreprise Location Excavation RSMF inc., incluant les taxes applicables.

**Approuvé séance tenante.**

**3.0 INFORMATIONS**

**4.0 CORRESPONDANCE**

**4.1 Visite de prévention – Gestion des risques – REG1208**

La visite se tiendra le 16 septembre prochain à nos installations.

**5.0 AFFAIRES NOUVELLES**

**5.1 Prochaine rencontre de travail :** le mardi 20 octobre 2020, à 8 h.

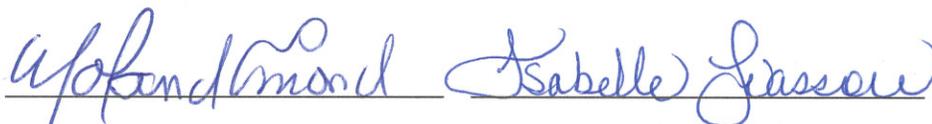
**5.2 Prochaine séance ordinaire publique :** le mardi 20 octobre 2020 à 11 h.

**6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE**

Le représentant de la Municipalité de Franquelin, Steeve Grenier, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 18.

Rés. 2020-88



**Yoland Émond**  
Président

**Isabelle Giasson, directrice générale**  
et secrétaire-trésorière